



**LIVRET D'ACCUEIL**  
**CQP DERMOCOSMÉTIQUE**  
**PHARMACEUTIQUE**  
**2023 - 2024**

# L'institut de Formation des Métiers de la Pharmacie

## Le mot du Directeur de la formation Post BP

« Partenaire des officines nous sommes fiers de former depuis plus de 10 ans les **préparateurs en pharmacie** ainsi que les **pharmaciens**, sur notre site principal à Marseille et bientôt sur notre antenne à Aix les Milles.

Notre **organisme de formation** a pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner dans leur projet professionnel les candidats au **CQP Dermocosmétique Pharmaceutique**. Fort d'une équipe de professionnels en activité, les salariés bénéficient, durant 10 mois, d'une formation de qualité adaptée aux enjeux professionnels et aux exigences du métier.

Certifié **QUALIOPi**, nos équipes administratives et pédagogiques sont toujours à votre écoute pour vous satisfaire et trouver des solutions adaptées à vos besoins. Alors, n'hésitez pas à venir nous rencontrer et venez nous parler de vos projets. »

**M. Jean-Louis GRILLET**



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des  
catégories d'actions suivantes :  
**ACTIONS DE FORMATION**  
**ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**

# SOMMAIRE

Un peu d'histoire...

Présentation de l'organisme de gestion IFMP

## VIE AU CFA

Les contacts utiles

L'équipe administrative et pédagogique

Programme du CQP Dermocosmétique

Le développement durable

## VIE PRATIQUE

Se restaurer, accéder au CFA et à ses antennes

Les adresses et contacts utiles

Les aides

## LA FORMATION EN ALTERNANCE

Questions/réponses sur l'alternance

## LEXIQUE



## UN PEU D'HISTOIRE...

Le Centre de Formation Régional de la Pharmacie Marseille-Alpes-Provence est né en 1971 de la transformation des cours professionnels pour les préparateurs en pharmacie (créés conjointement en 1948 par des pharmaciens et des préparateurs en pharmacie).

Le CFA de la Pharmacie Marseille-Alpes-Provence a été géré par le Syndicat Général des Pharmaciens des Bouches-du-Rhône jusqu'au 31 décembre 2006.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, c'est l'Association pour la Formation du Secteur Sanitaire et Social de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ASFOSSS PACA) qui a pris le relais.

### SA MISSION PRINCIPALE...

L'Institut de Formation des Métiers de la Pharmacie (IFMP) a pour mission de mettre en œuvre des formations qualifiantes pour le personnel des pharmacies, et plus particulièrement pour les collaborateurs directs des pharmaciens que sont les préparateurs en pharmacie. Ces formations par la voie de l'alternance s'appuient sur un partenariat étroit avec les entreprises (officines, cliniques, hôpitaux). La vocation de ce dispositif est de garantir des personnels compétents au circuit de dispensation du médicament.

### SA PLACE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL....

Son aire de recrutement comprend les départements des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône et les bassins d'emploi d'Apt, de Pertuis et de Saint-Maximin.

Une antenne couvrant les deux départements alpins (04 et 05) a été créée à Sisteron en 1990.

Une autre antenne est née à Aix les Milles en 2019.

## PRESENTATION DU CFA

### Le CFA Régional de la Pharmacie Marseille-Alpes-Provence, c'est :

1500 m<sup>2</sup> de salles de cours et de salles de travaux pratiques réparties sur deux sites :

- Le site principal de Marseille pour les apprentis des Bouches-du-Rhône comprend 3 bâtiments :
  - 1. Royer** : 3 laboratoires, 52 postes équipés pour préparer et conditionner les médicaments et 3 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc interactif.
  - 2. Rigaud** : 4 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc interactif, 1 salle informatique et 1 salle de ressources.
  - 3. Raybaut** : 1 salle de cours pour le CQP Dermocosmétique pharmaceutique, équipée d'un vidéoprojecteur, d'un tableau interactif et de postes informatiques à disposition des salariés en formation et une pharmacie expérimentale.
- L'antenne d'Aix-Les-Milles pour les apprentis du bassin Aixois : 3 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc.

4 formateurs issus du monde professionnel. Ils se partagent les matières d'enseignement t professionnel. Les matières pratiques sont dispensées par des préparateurs en pharmacie en poste en officine.

### Taux de réussite à la certification du CQP Dermocosmétique Pharmaceutique :

Session	Présents	Admis	Taux CFA
<b>2019</b>	18	17	94 %
<b>2020</b>	13	13	100 %
<b>2021</b>	9	9	100 %
<b>2022</b>	18	18	100 %
<b>2023</b>	16	16	100 %

**Taux de satisfaction 2023 : 100 %**

## VIE AU CFA

Bien avant votre inscription à l'IFMP, notre équipe vous informe et vous accompagne dans vos démarches administratives tout au long de votre parcours de formation, demandes de renseignements, démarches administratives liées au contrat, absences, inscriptions aux examens...

### CONTACTS UTILES

ACCUEIL DU PUBLIC	ACCUEIL DES SALARIÉS EN FORMATION
<p><b>CFA Marseille</b> <b>38 rue Bénédit</b> <b>13004 Marseille</b></p> <p>Lundi au vendredi : 8h00 - 16h00 Tel : 04 91 84 00 00 <b>Fermé le mercredi</b></p>	<p><b>Service Formation continue</b> <b>(30 ans et plus)</b></p> <p><b>Stéphanie COMBE</b></p> <p>Tel : 04 91 84 00 02</p> <p><a href="mailto:combe@ifmpharmacie.fr">combe@ifmpharmacie.fr</a></p>
<p><b>Antenne Aix-Les-Milles</b> <b>670 rue Jean Perrin</b> <b>13100 Aix les Milles</b></p> <p>Pas d'accueil du public</p> <p>Renseignements auprès du CFA Marseille au 04 91 84 00 00 ou sur <a href="http://www.ifmpharmacie.fr">www.ifmpharmacie.fr</a></p>	<p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h30 - 16h00</p>

OUVERTURE DU PORTAIL D'ENTREE (CFA Marseille)		
	MATIN	SOIR
Mardi	7h00 – 8h30	16h00 – 16h15
En dehors de ces horaires, veuillez sonner à <b>SURVEILLANT CFA</b>		

## EQUIPE ADMINISTRATIVE

<p><b>Jean Louis GRILLET</b> Directeur IFMP Référent Pédagogique</p>
<p><b>Jean-Louis GRILLET</b> <i>Directeur de la Formation Continue Post BP</i> <i>Référent Qualité</i></p>
<p><b>Céline COULOMB</b> Référent Apprentissage Référent Social Référent Handicap</p>
<p><b>Stéphanie COMBE</b> <i>Référent Formation Continue</i> <i>Référent Ressources Humaines</i></p>
<p><b>Vanessa GUILLOUD</b> Agent d'accueil administratif Référente Mobilité</p>
<p><b>Magali PALANQUE</b> Agent polyvalent de maintenance et sécurité</p>

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

PERES Mélanie	UC3 – Conseil + UC4 – Tech de vente
PARENT Delphine	UC3 – Conseil en hygiène et soins – UC4 Tech de vente
SANCHEZ Irène	UC1 – Politique commerciale UC2 Espace de vente

**Un formateur référent et un délégué de classe sont nommés à la rentrée de septembre**

## PROGRAMME DU CQP DERMOCOSMÉTIQUE PHARMACEUTIQUE

### PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE - CQP DERMOCOSMETIQUE PHARMACEUTIQUE

<b>OBJECTIFS</b>	Accompagner le patient ayant une prescription dermatologique, Conseiller et vendre des produits d'hygiène et de soin en fonction des besoins et des attentes du client, Mettre en œuvre la politique commerciale de l'officine, Négocier les achats et gérer les stocks, Organiser et animer l'espace de vente dermocosmétique.
<b>PUBLICS VISES</b>	Salarié en activité à l'officine habilité à la délivrance du médicament au public.
<b>PREREQUIS</b>	Titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme de pharmacien.
<b>DUREE</b>	278 h de formation tous les mardis (7h) sur 10 mois de septembre à juin
<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b>	20 participants par classe
<b>COÛT ANNUEL</b>	5560 €

## DEVELOPPEMENT DURABLE



### LE CFA S'ENGAGE POUR LA PLANETE !

#### Préservation des ressources naturelles



Robinets poussoirs pour limiter la consommation en eau



Maîtrise de la consommation de papier

#### Recyclage des déchets



Cartouches d'encre imprimantes et photocopieurs



Préparations TP

#### Respect de la santé



Organisation de co-voiturage



Utilisation de produits de nettoyage écologiques

**Merci de nous aider dans ces actions en nous proposant d'autres idées !**







## CONTACTS UTILES

PROA CDI : salarié(e) de l'officine	PDC (Plan de Développement des Compétences) CDI : salarié(e) de l'officine CDD : demandeur d'emploi	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION CDD : demandeur d'emploi
<b>OPCOP EP</b> 53, rue Ampère 75017 Paris Tél. : 09.70.83.88.37 <a href="http://www.opcoep.fr">www.opcoep.fr</a>	<b>OPCOP EP</b> 53, rue Ampère 75017 Paris Tél. : 09.70.83.88.37 <a href="http://www.opcoep.fr">www.opcoep.fr</a>	<b>OPCOP EP</b> 53, rue Ampère 75017 Paris Tél. : 09.70.83.88.37 <a href="http://www.opcoep.fr">www.opcoep.fr</a> <b>DREETS</b> <a href="http://www.dreets.gouv.fr">www.dreets.gouv.fr</a> <b>France Travail</b> <a href="http://Accueil - France Travail   francetravail.fr">Accueil - France Travail   francetravail.fr</a>

## AIDES POSSIBLES

### LOGEMENT – TRANSPORT :

#### CAF :

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales aide les personnes à faibles revenus pour payer leur loyer. Cette aide est calculée en fonction de nombreux critères (âge, revenu, situation familiale, etc), ([www.caf.fr](http://www.caf.fr))

#### RTM :

Voyagez à volonté sur le réseau RTM (bus, métro, tramway) avec le « Pass Permanent ». Pour bénéficier du tarif POUR TOUS, vous devez être salarié(e), posséder une carte TRANSPASS.

Téléchargez le dossier sur [www.rtm.fr](http://www.rtm.fr)

### SANTE :

#### LA PREVENTION :

Comité Régional d'Education pour la santé (CRES) – Tel : 04 91 36 55 95

Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS) - Tel : 04 91 59 83 83

Association Méditerranéenne de Prévention et de Traitement des Addictions (AMPTA) – Tel : 04 91 56 08 40

SOS Femmes – Tel : 04 91 24 61 50

#### LE HANDICAP :

AGEFIPH (ouvrir l'emploi aux personnes handicapées) :

Vous pouvez bénéficier à la signature d'un contrat en alternance d'une aide dont le montant est fonction de la durée du contrat. La demande d'aide à l'Agefiph doit être faite dans les trois mois suivant la date d'embauche.

Plus d'informations sur [www.agefiph.fr/alternance](http://www.agefiph.fr/alternance)

Liste des partenaires du territoire susceptibles d'aider dans la prise en compte des PSH (publics en situation de handicap) : <https://handipactes-paca-corse.org/catalogue-des-acteurs-locaux/>



### **L'ORIENTATION CHOISIE :**

CEREQ Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications : [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

Orientation Région Sud : [Orientation Formation Métier en région Sud \(orientation-region-sud.fr\)](http://orientation-region-sud.fr) – Tel : 0800 600 007

Cité des Métiers : [www.citedesmetiers.fr](http://www.citedesmetiers.fr) – Tel : 04 96 11 62 70

France Travail : [Accueil - France Travail | francetravail.fr](http://francetravail.fr)

**Nous tenons à votre disposition au secrétariat le « guide de l'urgence sociale », ainsi que le guide du « service public régional de formation permanente et d'apprentissage »**

# LA FORMATION EN ALTERNANCE

## QUESTIONS/REPONSES SUR LE CONTRAT

### Qu'est-ce qu'un contrat en alternance ?

Le contrat en alternance est un CDD (contrat de professionnalisation pour les demandeurs d'emploi) ou bien un CDI (Pro A pour les salarié(e)s d'officine) conclu entre une personne de 30 ans et plus et un employeur. Le contrat de professionnalisation / La Pro A possède plusieurs avantages pour le(la) salarié(e). Il lui permet d'une part de se préparer à un diplôme et d'autre part de bénéficier d'une formation alternée lui permettant d'acquérir une expérience en entreprise tout en percevant une rémunération.

### Quelles sont les conditions préalables ?

- ❖ Être soit français, soit ressortissant de l'UE, soit étranger disposant d'une autorisation de travail.
- ❖ Être titulaire du BP Préparateur en Pharmacie ou du DE Pharmacien.

### Quelle est sa durée ?

La durée du contrat est de 10 mois, de septembre à juin.

### Quelle est la durée de la période d'essai ?

Pour les personnes signant un contrat de professionnalisation, et durant les 30 premiers jours en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par le/la salarié(e) sans motif et sans préavis. La rupture doit être constatée par écrit et notifiée au CFA ainsi qu'à l'organisme (OPCO) ayant enregistré le contrat.

### Quel salaire durant la formation ?

Salarié déjà en CDI ou en PDC : le salaire ne change pas

Contrat de professionnalisation : à minima salaire du préparateur 1<sup>er</sup> échelon (coef. 240)

## LEXIQUE

### Référent Pédagogique et Handicap :

Sa mission : accueillir et informer la personne handicapée, déterminer et mettre en œuvre un parcours de formation spécifique, assurer l'intégration de la personne handicapée, assurer les relations partenariales externes liées à la formation et à l'accompagnement, mettre en œuvre des actions favorisant l'intégration de la personne handicapée.

### Référent Développement Durable :

Sa mission : former et sensibiliser les différents acteurs au développement durable. Le développement durable est une forme de développement économique ayant pour objectif principal de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

### Référent Social :

Sa mission : contribuer au maintien de l'autonomie, à l'insertion et à la prévention des risques d'exclusion des personnes en difficulté sociale. Assurer l'accueil, l'orientation, l'évaluation et l'accompagnement social de ces personnes.

### Référent mobilité :

Ses missions : Élaborer la politique de mobilité individuelle et collective des apprentis et élèves. Mettre en place les partenariats institutionnels, nationaux et internationaux, permettant de développer cette politique. Organiser des actions de mobilité en lien avec la communauté éducative et mobiliser les acteurs internes et externes nécessaires à la mise en œuvre des projets. Optimiser les sources de financement de ces actions-Préparer et accompagner les participants, exploiter et diffuser les résultats des actions de mobilité.

### Référent Formation Continue (salarié 30 ans et plus) :

Sa mission : accueillir et informer les personnes de 30 ans et plus sur le BP préparateur en pharmacie en Formation Continue. Mais également chargée d'informer les préparateurs diplômés sur les formations post BP (phytothérapie, asthme, le conseil...) et la formation CQP Dermocosmétique.

### Formateur référent :

Sa mission : suivre le salarié(e) sur son lieu de travail. A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié du maître d'apprentissage avec lequel il collabore pour concevoir et organiser le parcours de formation et évaluer les compétences acquises. Cette liaison se réalise par 2 visites annuelles en entreprise.

### Délégué de classe :

Sa mission : charger de représenter les élèves de la classe en toutes circonstances, et être le porte-parole des élèves auprès des enseignants et du personnel administratif, notamment au moment du conseil de classe où il siège. À cette occasion, il recueille les avis et propositions des élèves, il en fait part aux participants lors du conseil de classe, et il diffuse à ses camarades les informations qui lui sont communiquées au cours du conseil.